

La Maire

ARRÊTE portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire, du 15 au 30 juillet 2023 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Benjamin SOULET, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2023

Transmis en préfecture le : 30 JUIN 2023

Publié à compter du : 30 JUIN 2023

Notifié le : 30 JUIN 2023

Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2023

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Jeanne BARSEGHIAN

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN